

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du conseil d'administration de la **RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE (Énercycle)** tenue à l'hôtel de ville de Shawinigan (550, avenue de l'Hôtel-de-Ville), **le jeudi, neuvième jour du mois de mars deux mille vingt-trois (9 mars 2023), QUINZE HEURES TRENTE (15 H 30)**, à laquelle sont présents :

Monsieur Michel Angers, Président et Représentant de la Ville de Shawinigan

Monsieur Réjean Carle, Représentant de la MRC de Maskinongé

Monsieur Luc Dostaler, Représentant de la MRC des Chenaux

Monsieur Paul Labranche, Représentant de la MRC de Mékinac

Madame Nancy Mignault, Représentante d'office de la MRC de Maskinongé

Monsieur Daniel Cournoyer, Représentant de la Ville de Trois-Rivières

Monsieur Yvon Sauvageau, Substitut du Représentant d'office de la MRC des Chenaux

Est absent :

Monsieur Guy Simon, Représentant d'office de la MRC des Chenaux

QUORUM

Formant quorum, sous la présidence de **Michel Angers**, Président et Représentant de la Ville de Shawinigan.

Rés.: 2023-03-5524

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par **MONSIEUR LUC DOSTALER**, Représentant de la MRC des Chenaux, appuyé par **MONSIEUR RÉJEAN CARLE**, Représentant de la MRC de Mékinac, et résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente session qui se détaille ainsi :

1. Ouverture de l'assemblée
2. Vérification du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 février 2023
5. Changement(s) lié(s) aux ressources humaines
6. Traitement et valorisation du bois des écocentres (OS-936)
7. Traitement et valorisation des branches des écocentres (OS-937)
8. Autorisation d'octroi d'un contrat de fourniture de vêtements de travail pour les employés d'Énercycle (DDP-2023-272)
9. Contrat de levée de conteneurs – Route du verre (DDP-2023-271)
10. Modification de la résolution 2022-11-5466 (DDP-2022-258)

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

11. Rapport concernant l'application du règlement sur la gestion contractuelle
12. Autres sujets
 - Facture afférente à la réfection d'une remorque à plancher mobile – Fericar (DDP-2022-263)
 - LET Champlain - Dépôt d'une demande pour l'obtention d'une autorisation pour déplacer des déblais d'argile et les mettre en place sur le recouvrement final du LES
13. Période de questions
14. Levée de l'assemblée

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2023-03-5525

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL / SÉANCE ORDINAIRE DU
16 FÉVRIER 2023**

Il est proposé par **MONSIEUR DANIEL COURNOYER**, Représentant de la Ville de Trois-Rivières, appuyé par **MONSIEUR LUC DOSTALER**, Représentant de la MRC des Chenaux, et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire des membres du conseil d'administration d'Énercycle tenue le 16 février 2023.

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2023-03-5526

CHANGEMENT(S) LIÉ(S) AUX RESSOURCES HUMAINES

Il est proposé par **MADAME NANCY MIGNAULT**, Représentante d'office de la MRC de Maskinongé, appuyé par **MONSIEUR PAUL LABRANCHE**, Représentant de la MRC de Mékinac, et résolu d'approuver la liste de changement(s) lié(s) aux ressources humaines pour le mois de mars 2023, telle que signée par monsieur Stéphane Lemire, directeur des affaires juridiques et greffier.

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2023-03-5527

**TRAITEMENT ET VALORISATION DU BOIS DES
ÉCOCENTRES (OS-936)**

ATTENDU les prix soumis suite à un appel d'offres public pour le traitement et la valorisation du bois des écocentres :

Entreprises	Option 1 an Prix (taxes en sus)	Option 2 ans Prix (taxes en sus)
Enfouibec	34, 50 \$/tonne	35, 50 \$/tonne
Bellemare Environnement	31, 00 \$/tonne	32, 00 \$/tonne

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **MONSIEUR RÉJEAN CARLE**, Représentant de la MRC de Maskinongé, appuyé par **MONSIEUR YVON SAUVAGEAU**, substitut du Représentant d'office de la MRC des Chenaux, et résolu d'octroyer le contrat OS-936, au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Bellemare Environnement pour une durée de 2 ans, selon les termes et conditions prévus au devis.

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2023-03-5528

**TRAITEMENT ET VALORISATION DES BRANCHES DES
ÉCOCENTRES (OS-937)**

ATTENDU les prix soumis suite à un appel d'offres public pour le traitement et la valorisation des branches des écocentres :

Entreprises	Option 1 an Prix (taxes en sus)	Option 2 ans Prix (taxes en sus)
Bellemare Environnement	39, 00 \$/tonne	40, 00 \$/tonne
Enfouibec	48, 75 \$/tonne	49, 50 \$/tonne

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **MADAME NANCY MIGNAULT**, Représentante d'office de la MRC de Maskinongé, appuyé par **MONSIEUR PAUL LABRANCHE**, Représentant de la MRC de Mékinac, et résolu d'octroyer le contrat OS-937, au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Bellemare Environnement pour une durée de 2 ans, selon les termes et conditions prévus au devis.

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2023-03-5529

**AUTORISATION D'OCTROI D'UN CONTRAT DE
FOURNITURE DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL POUR LES
EMPLOYÉS D'ÉNERGYCYCLE (DDP-2023-272)**

Il est proposé par **MONSIEUR DANIEL COURNOYER**, Représentant de la Ville de Trois-Rivières, appuyé par **MONSIEUR PAUL LABRANCHE**, Représentant de la MRC de Mékinac, et résolu d'autoriser l'administration à octroyer, suite à l'ouverture de la demande de prix DDP-2022-272, un contrat de fourniture de vêtements de travail pour les employés d'Énergycycle, et ce, sous réserve que le montant du contrat n'excède pas le montant de l'estimation préalable, taxes en sus.

Adoptée à l'unanimité

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

Rés.: 2023-03-5530

**CONTRAT DE LEVÉE DE CONTENEURS – ROUTE DU
VERRE (DDP-2023-271)**

ATTENDU la demande de prix transmise à l'entreprise Bellemare Environnement pour la levée de conteneurs pour la route du verre ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **MONSIEUR LUC DOSTALER**, Représentant de la MRC des Chenaux, appuyé par **MONSIEUR YVON SAUVAGEAU**, substitut du Représentant d'office de la MRC des Chenaux, et résolu d'octroyer le contrat DDP-2023-271, à l'entreprise Bellemare Environnement, selon les termes et conditions prévus à l'offre de l'entreprise transmise le 2 mars 2023.

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2023-03-5531

**MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 2022-11-5466 (DDP-
2022-258)**

Il est proposé par **MONSIEUR DANIEL COURNOYER**, Représentant de la Ville de Trois-Rivières, appuyé par **MADAME NANCY MIGNAULT**, Représentante d'office de la MRC de Maskinongé, et résolu de modifier la résolution 2022-11-5466, rétroactivement au 17 novembre 2022, en remplaçant le dernier alinéa de la résolution, par l'alinéa suivant :

« Il est résolu d'autoriser l'administration à signer un contrat de vente conditionnelle pour l'acquisition de deux camionnettes (Ford F-150 et Maverick) à l'entreprise St-Onge Ford, selon les termes et conditions prévus à la demande de prix. ».

Il est également résolu de remplacer la résolution 2023-02-5520 par la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

**RAPPORT CONCERNANT L'APPLICATION DU
RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE**

Adoptée à l'unanimité

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

Rés.: 2023-03-5532

**FACTURE AFFÉRENTE À LA RÉFECTION D'UNE
REMORQUE À PLANCHER MOBILE – FERICAR (DDP-2022-
263)**

Il est proposé par **MONSIEUR DANIEL COURNOYER**, Représentant de la Ville de Trois-Rivières, appuyé par **MONSIEUR LUC DOSTALER**, Représentant de la MRC des Chenaux, et résolu d'entériner le paiement par l'administration à l'entreprise Fericar de la facture numéro 32909 d'un montant de 78 423,21 \$, taxes incluses, et d'appliquer le crédit numéro 32945 d'un montant de 11 721,70 \$, taxes incluses.

Cette facture a été émise dans le cadre de la réfection de la remorque à plancher mobile portant le numéro d'unité 107.

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2023-03-5533

**LET DE CHAMPLAIN – DÉPÔT D'UNE DEMANDE POUR
L'OBTENTION D'UNE AUTORISATION POUR DÉPLACER
DES DÉBLAIS D'ARGILE ET LES METTRE EN PLACE SUR
LE RECOUVREMENT FINAL DU LES**

ATTENDU qu'Énercycle (Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie) est, et continu d'être le propriétaire du lieu d'enfouissement technique situé dans la circonscription foncière de Champlain, connu sous le nom de « LET de Champlain » ;

ATTENDU qu'un contrat de service pour la gestion des activités au LET de Champlain est intervenu entre Énercycle et Services Matrec inc. (« Matrec ») le 25 février 2014

ATTENDU que ce contrat de service prévoyait une option exclusive à Matrec pour la poursuite de la gestion des activités au LET de Champlain dans une Phase II, une fois l'exploitation dans les Zones A et B complétée (Phase I) ;

ATTENDU que le projet vise ultimement à libérer le secteur de l'agrandissement du site afin de construire les futures cellules de la Phase II et continuer d'offrir un service essentiel de gestion des résidus ultimes de qualité et à coûts raisonnables pour la MRC des Chenaux, les municipalités membres d'Énercycle et la clientèle de Matrec ;

ATTENDU que depuis 2014, le site est géré dans le respect des exigences gouvernementales et avec le souci de préserver la qualité de vie des communautés environnantes ;

ATTENDU que les déblais d'argile excavés lors de la construction des cellules de la Phase I ont été stockés dans un secteur où les premières cellules de la Phase II sont prévues ;

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

ATTENDU que ces déblais d'argile doivent maintenant être déplacés afin de construire les infrastructures reliées à la Phase II, dont l'écran périphérique d'étanchéité et les premières cellules de la Phase II ;

ATTENDU que ces déblais d'argiles seront déplacés sur le LES et qu'une demande de modification d'autorisation au MELCCFP est requise pour ce faire ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **MONSIEUR YVON SAUVAGEAU**, substitut du Représentant d'office de la MRC des Chenaux, appuyé par **MADAME NANCY MIGNAULT**, Représentante d'office de la MRC de Maskinongé, et résolu d'autoriser l'une ou l'autre des personnes suivantes à signer, pour et au nom d'Énercycle, tous les documents requis par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques, de la Faune et des Parcs pour le dépôt d'une demande pour l'obtention d'une autorisation pour déplacer les déblais d'argile provenant de l'excavation de la Phase I et les mettre en place sur le recouvrement final du LES, soit : monsieur Stéphane Comtois, ing. (Énercycle) ou monsieur Stéphane Lemire (Énercycle) ou monsieur Jean-Philippe Laliberté, ing., M.Sc. (Matrec) ou monsieur Sébastien Lapointe, ing. (Matrec) ou monsieur William Rateaud (Tetra Tech) ou madame Dominique Grenier, ing. (Tetra Tech).

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2023-03-5534

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par **MONSIEUR PAUL LABRANCHE**, Représentant de la MRC de Mékinac, appuyé par **MONSIEUR LUC DOSTALER**, Représentant de la MRC des Chenaux, et résolu de lever l'assemblée à quinze heures trente-quatre (15 h 34).

Adoptée à l'unanimité

PRÉSIDENT

SECRÉTAIRE